



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MARCENOD
n°D2023DEC45

Le quatre décembre deux mil vingt-trois, à vingt heures, les membres composant le Conseil municipal de Marcenod se sont réunis à la Mairie de Marcenod, sous la présidence de Monsieur Gilles Thizy, salle du conseil, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le vingt-neuf novembre deux mil vingt-trois.

Présents : Thizy Gilles, Seyve Catherine, Sabassier Véronique, Dévigne Raphaël, Faure Patrick, Thizy Christine, Venet Pascale, Defay Pierre, Granger Pascal, Fléchet Olivier.

Excusés :

Absents : Garel Aurélie, Bacchis Fabienne.

Soit dix membres présents sur douze membres en exercice.

Secrétaire élu pour la durée de la réunion : Patrick FAURE

Tarifs communaux 2024

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal de réviser les tarifs communaux applicables à partir du 1^{er} janvier 2024.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ fixe les tarifs communaux aux valeurs précisées dans la présente délibération ;
- ✓ précise que ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2024.

COMMUNE DE MARCENOD		
Tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2024		
Délibération du Conseil municipal du 4 décembre 2023		
Intitulés	Observations	Tarif 2024
Photocopie (la page A4)	Particuliers	
	noir et blanc	0,40 €
	Couleurs	1,00 €
	associations de Marcenod	
	noir et blanc	0,20 €
	Couleurs	0,50 €
Cantine	enfant inscrit au service	4,35 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201337-20231204-D2023DEC45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 05/12/2023

prix du repas	enfant non inscrit à l'avance	8,70 €
Tombe	le m ² pour une durée de 15 ans	60,00 €
	le m ² pour une durée de 30 ans	90,00 €
Columbarium	la case pour 15 ans	260,00 €
	la case pour 30 ans	410,00 €
Salle du stade (location en week-end et jours fériés)		
Salle du stade (capacité maximale de 50 personnes)	habitant de Marcenod, stade non privatisé	100,00 €
	habitant extérieur, stade non privatisé	220,00 €
	association extérieure, avec ou sans le stade	220,00 €
	projecteurs du stade (association seule)	100,00 €
	Caution	500,00 €
	caution ménage	120,00 €

Adopté à l'unanimité

Fait à Marcenod, le 5 décembre 2023

Gilles Thizy,
Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201337-20231204-D2023DEC45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2023